

Arrêté no 145 du Conseil général

Séance no 58 du 3 novembre 2014

**Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois**

- vu le message no 55 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

**Arrête :**

1. Une subvention de deux fois Fr. 7'200.00.- en faveur de la société Jolbat SA pour les mesures d'économies d'énergie dans le cadre de la construction de 2 immeubles locatifs en PPE, Rue du Doubs 17 et Rue du Doubs 19 est acceptée.
  2. Le financement de cette dépense est assuré par le compte d'administration.
1. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 4 novembre 2014 (art. 9 RO).
  2. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionné ci-dessus.

2336 Les Bois, le 4 novembre 2014

**Conseil général Les Bois**

La présidente :

Le secrétaire :

M. Guillaume

C. Gagnebin